

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le douze décembre,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**N° 197/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Attribution d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprise SCI JUNG**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-197-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent
<b>Procuration</b>	M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Délit Emmanuel
<b>Suppléé(e)s</b>	
<b>Excusé(e)</b>	Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe
<b>Absent(e)s</b>	Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la demande d'aide formulée par la SCI RIC Jung,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique ».

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

La SCI RIC Jung a acquis un terrain sur la ZAE La Louière à L'Hôpital-du-Grosbois afin de construire des locaux au profit de l'entreprise SARL Paléo Art Studio.

Créée en 2009, la SARL occupe actuellement des locaux en location, mais les conditions ne sont pas optimales pour l'exercice de l'activité qui requiert des conditions spécifiques en termes de température, d'humidité... Le bâtiment comprendra une partie de bureaux, une partie de stockage et une partie ateliers. Il permettra aussi un accroissement de l'activité et une embauche potentielle.

Le montant de construction du bâtiment a été fixé à 250.441,61 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 169.672,67 euros.

L'application du taux d'aide à hauteur de 10 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 10.000,00 euros.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI RIC Jung à hauteur de 10.000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SCI RIC Jung et la SARL Paléo Art Studio définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-197-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

  
Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS